



## Extrait du registre des arrêtés du Maire

### Arrêté municipal fixant les limites d'agglomération de Montrouge

Arrêté n° AR 2019-1193

Le Maire de Montrouge ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.110-2 et R.411-2,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les limites de l'agglomération sur le territoire de la commune de Montrouge,

#### ARRETE :

**Article 1er:** Les limites de l'agglomération de Montrouge, au sens de l'article R.110-2 du Code de la Route, correspondent aux limites du territoire communal.

**Article 2:** La signalisation réglementaire sera mise en place à la charge de la commune.

**Article 3:** Les dispositions définies par l'article 1er du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4:** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5:** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

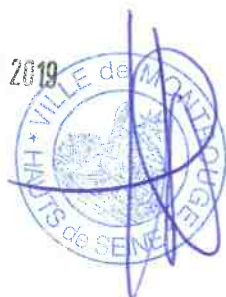
**Article 6:** Monsieur le directeur général des services, les autres collectivités gestionnaires des voies concernées, monsieur le commissaire principal de police, monsieur le responsable de la police municipale, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine
- Monsieur le président du Conseil Général des Hauts-de-Seine
- Monsieur le président de l'Etablissement Public Territorial de Vallée-Sud Grand-Paris
- Monsieur le commissaire principal de police
- Monsieur le responsable de la police municipale

Fait à Montrouge, le 17/06/19

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu,  
De la réception en Préfecture le 18 JUIN 2019  
De la publication le 19 JUIN 2019



Le Maire  
Pour copie conforme,  
Le Maire Adjoint

Claude FAVRA